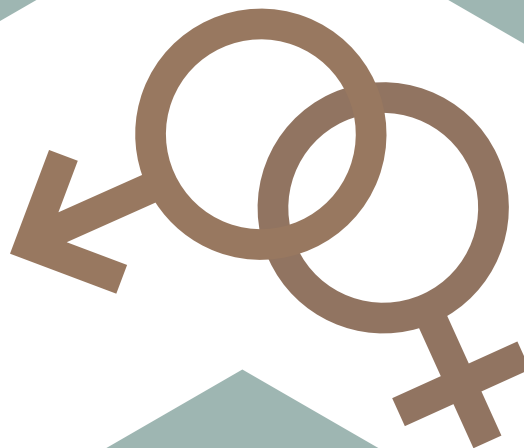




Index de l'égalité professionnelle 2021



La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a mis en place un dispositif permettant aux entreprises de se situer en matière d'égalité professionnelle au travers de 4 indicateurs.

Il s'agit de l'index égalité professionnelle femmes-hommes.

La note globale de cet index est calculée selon les 4 indicateurs suivants :

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes **21/40**

Écart de taux d'augmentations individuelles **35/35**

Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : **non concerné**

La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations **10/10**

Score global **78/100**

PRIAMS